Convocations : 12/03/2014

**COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2014 à 20 h 45**

**COMMUNE D’AULNOY**

Présents :

Eric GOBARD (Maire), Patrick FRERE (1e Adjoint), Joël JACQUEMINET (2e Adjoint),

Catherine PERRIN, Jocelyne BRUNEL, Carole HERINK, Nicolas CORTET

Jean-Pierre CHENUET. Marielle de CHARNACE.

Absents excusés : Julien DESTOUCHES (pouvoir à C. PERRIN)

Invitée : Corinne de CHARNACE (Adjointe Administrative).

Secrétaire de Séance : Joël JACQUEMINET.

Le compte rendu de la précédente séance de Conseil Municipal est approuvé à l’unanimité.

Monsieur le Maire demande l’ajout d’une question supplémentaire : adhésion au SIANE de la commune de LEUDON en BRIE, le conseil municipal accepte.

* **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 :**

Après s’être fait présenté les comptes de gestion 2013, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2013 de la commune.

Sous la présidence de Monsieur Patrick FRERE, le Conseil Municipal vote le compte administratif 2013 de la commune laissant apparaître un excédent de 130 845.16 € et un résultat de clôture de 596 963.31 € et le compte administratif 2013 du service eau et assainissement avec un excédent de 8 327.70 € et un résultat de clôture de 83 751.01 €.

* **EXTENSION DE COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES EN MATIERE DE TRANSPORT CONCERNANT L’AIRE MULTIMODALE DE PEZARCHES :**

Le Conseil Général projette d’expérimenter, à Pézarches, un nouveau concept d’aire de covoiturage et multimodale. Considérant que le Conseil Général propose d’assurer la maîtrise d’ouvrage de ce projet pour ne laisser à la charge de la Communauté de Communes du Pays de Coulommiers que les frais de fonctionnement concernant l’entretien des espaces verts, minéraux, marquage, éclairage, réfection du chemin piétonnier ; vu la délibération du Conseil Communautaire du 19 décembre 2013 proposant une extension de compétences, en article 4 des statuts de la Communauté de Communes comme suit : compétences facultatives en matière de transport : aménagement et entretien d’une aire de covoiturage et intermodale sur la commune de Pézarches ; le Conseil Municipal accepte et décide d’adopter les termes de l’extension des compétences de la Communauté de Communes du Pays de Coulommiers précitées.

* **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT SACPA** :

Le groupe SACPA-CHENIL SERVICE est engagé depuis plusieurs années auprès de la commune afin de remplir les missions de service public relatives à la divagation des animaux et à l’exploitation de fourrières animales. Le contrat arrive à échéance le 30 juin 2014, il est nécessaire de le renouveler. Le montant forfaitaire annuel pour les communes de moins de 500 habitants s'élève à 348.78 € HT par an. Le Conseil Municipal délibère, accepte et autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat de capture, ramassage, transport des animaux errants ou dangereux et ramassage des cadavres d’animaux sur la voie publique ainsi que la gestion de la fourrière animale.

* **DELIBERATION DEVIS D’INTERVENTION DE TRAVAUX DE PEINTURE DU LOGEMENT MAIRIE :**

Les travaux de peinture des fenêtres du logement mairie, prévus cet hiver, par délibération du 27 juin 2014, n’ont pu être effectués. Vu l’augmentation de la TVA, le devis retenu des Etablissements PLANET DECOR a dû être repris ; il s’élève donc à un montant de 1 540 €. Le Conseil délibère et accepte ce devis.

* **ADHESION AU SIANE DE LA COMMUNE DE LEUDON EN BRIE :**

Vu la délibération du 6 mars 2014, n° 2014-02, du Syndicat Mixte d’Assainissement dénommé SIANE et vu la délibération du 12/02/2014 de la Commune de LEUDON EN BRIE, le Conseil Municipal donne, à l’unanimité, son accord pour l’adhésion de la Commune de Leudon en Brie au Syndicat mixte fermé d’Assainissement SIANE pour la compétence A : assainissement collectif, et compétence B : assainissement non collectif.

* **REVUE DES DYSFONCTIONNEMENTS RECENSES, QUESTIONS DIVERSES :**

On note l’effraction du garage et vol du tracteur de la Commune ;

Des dépôts sauvages sont toujours à déplorer ; une trentaine de bouteilles de verre ont été récupérées dans les fossés.

Une fuite dans la toiture de la salle des fêtes s’est produite ; le nettoyage de la toiture a été effectué par Monsieur KIT (délibération du 20/12/2013).

Certains administrés se demandent ce qu’il en est du projet d’assainissement du centre bourg d’Aulnoy, aussi certains demandent que le volet paysager, prévu initialement dans le permis de construire de l’usine de Planète Chanvre, soit mis en œuvre.

La séance est levée à 21 h 45.

2/2